

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 janvier 1973

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILES—LES ÉCARTS DE PRIX ENTRE LE CANADA ET LES É.-U.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. l'Orateur: Je crois que le député d'Oshawa-Whitby demande le consentement de la Chambre pour revenir aux motions afin de présenter une motion. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je propose une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Cette motion fait suite à une révélation faite dans un article du *Financial Post* portant la date de demain dans lequel le président de General Motors of Canada affirme que le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a fait aucune tentative sérieuse pour inciter sa compagnie à abaisser les prix de ses voitures.

Le ministre des Finances, monsieur l'Orateur, affirme plus particulièrement que la baisse de l'impôt sur les sociétés de 7 p. 100 devra entraîner une baisse des prix des voitures. Toutefois, le président de General Motors avait prévu que le ministre de l'Industrie et du Commerce menacerait, comme il se doit, de supprimer le dégrèvement d'impôt accordé à l'industrie automobile en disant: ma foi, tel était son atout.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député. Il connaît le Règlement. Il devrait dire quelle est la motion qu'il se propose de présenter à la Chambre.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'en viens à la motion. S'il m'est permis de terminer cette citation, le président de la compagnie a poursuivi en disant: «J'attends toujours que M. Gillespie soulève le sujet des diminutions d'impôt au téléphone, mais il ne les a jamais mentionnées.» Donc, étant donné l'écart injustifié qui se maintient entre les prix de voitures nord-américaines vendues au Canada et ceux des mêmes voitures aux États-Unis, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que ce sujet soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de proposer la motion du député à la Chambre, je dois encore une fois signaler aux députés mes doutes quant à l'à-propos de

formuler des accusations dans des motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. Les députés savent que cet article, comme nous l'interprétons ces dernières années, ne permet pas à d'autres députés, dont la conduite peut être mise en cause lors de la présentation d'une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, de répliquer. A mon avis, le genre de déclaration contenue dans la motion du député est controversable et je doute fort que cela soit recevable. Normalement, j'hésiterais à accepter cette motion. Toutefois, pour gagner du temps et éviter de longs débats sur un rappel au Règlement, je demande s'il y a unanimité.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être proposée.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES PRIX DE GROS ET L'INDICE DU COÛT DE LA VIE—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations à la lumière de la hausse de 11 p. 100 de l'indice des prix de gros pour les derniers 12 mois. Le gouvernement a-t-il fait une projection quant à l'effet d'une aussi forte hausse des prix de gros sur l'indice du coût de la vie et, à la lumière d'une telle projection, le gouvernement prend-il des mesures spéciales pour limiter ces répercussions à part l'établissement d'un comité de la Chambre chargé d'étudier les prix des denrées alimentaires?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le gouvernement suit cette situation de très près. Quant aux répercussions de ce genre de phénomène sur l'ensemble de l'économie, il vaudrait peut-être mieux poser cette question au ministre des Finances qui est mieux placé pour y répondre.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du ministre de le mettre sur la sellette à la demande de son collègue. Peut-il nous dire si le gouvernement a fait une projection quant à l'effet de la hausse de 11 p. 100 des prix de gros sur l'indice du coût de la vie et si, à la lumière d'une telle projection, que, selon moi, le gouvernement est tenu de faire, le gouvernement prend des mesures pour limiter ces répercussions à part l'établissement d'un comité de la Chambre chargé d'étudier les prix des denrées alimentaires?